



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Champ d'application des conditions générales de vente

Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour.

Conformément à la loi en vigueur, les présentes conditions générales sont mises à la disposition de tout client à titre informatif préalablement à la conclusion de tout contrat de vente de séjours. Elles peuvent également être obtenues sur simple demande écrite adressée au siège de l'établissement.

Article 2 - Conditions de réservation

2.1 Prix et règlement

Le prix des séjours est indiqué en euros, TVA comprise. L'attention du client est attirée sur le fait que n'est pas comprise dans le prix la taxe de séjour (Tarif fixé par la Communauté de Communes ; taxe collectée pour le compte de cette même communauté).

Toute location (d'emplacement ou d'hébergement) est nominative, strictement personnelle et ne peut être cédée. La réservation ne devient effective qu'avec notre accord et après réception d'un acompte correspondant à 30% du montant du séjour et des frais de réservations.

Pour tout retard non signalé, la location/l'emplacement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation. Passé ce délai, et en l'absence de message écrit, la réservation sera nulle et l'acompte restera acquis à la direction du camping.

Location d'emplacement camping-caravaning :

Le nombre maximum d'occupants par emplacement est de 6 personnes. Tous les séjours doivent être soldés au plus tard à l'arrivée.

Location d'hébergement :

Le solde devra être effectué 15 jours minimum avant l'arrivée.

2.2 Modification de réservation

Aucun remboursement, fut-il partiel, ni réduction ne sera effectué en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

2.3 Annulation

Toute annulation devra être notifiée par écrit, laquelle prendra effet à compter de la date de réception du courrier.

Toute réservation non soldée conformément aux conditions générales de vente sera annulée.

En cas d'annulation plus de 15 jours avant l'arrivée, le montant de l'acompte reste acquis au camping ainsi que les frais de dossier. Si l'annulation intervient à moins de 15 jours de la date d'arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date, la totalité du séjour pourra être exigée.

En cas de retard supérieur à 24 heures après la date normale d'arrivée et sans justificatif ou nouvelle de votre part, nous disposerons de votre emplacement et les acomptes versés restent acquis au camping (la totalité du séjour pourra être exigée).

2.4 Rétractation

Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance prévues par le Code de la consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L.121-20-4 du Code de la consommation). Ainsi, pour toute commande d'un séjour auprès du camping, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

2.5 Assurance annulation

Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation de votre choix. Ce contrat vous offre une garantie annulation qui permet d'obtenir le remboursement des sommes versées en cas d'annulation de votre séjour ou de départ anticipé sous certaines conditions (maladie, accident...).

Article 3 - Déroulement du séjour

3.1 Arrivées et Départs

En camping, les arrivées se font entre 15h00 et 20h00 ; les départs doivent avoir lieu avant 11h00.

Les locations sont disponibles à partir de 15h00 et seront libérées avant 10h00 le jour du départ (état des lieux entre 8h00 et 10h00).

Camping Le Bon Coin

+ 33 9 50 66 77 73 / + 33 6 71 38 20 39

52, rue des Coudifles

« Pey du Camin »

33990 Hourtin

www.campingleboncoin.com

contact@campingleboncoin.com



Tout retour de clé ou libération de l'emplacement après 12h entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire. Toute prolongation de séjour doit être formulée 24 heures au moins avant la date de départ prévue.

3.2 Caution

Une caution (chèque) vous sera demandée le jour de votre arrivée.

Elle vous sera restituée le jour de votre départ, pendant les heures d'ouverture de l'accueil, après un état des lieux. La facturation d'éventuelles dégradations viendra s'ajouter au prix du séjour, ainsi que le nettoyage si vous ne laissez pas l'hébergement dans un état de parfaite propreté. Si vous ne pouvez être présent lors de l'état des lieux, la caution vous sera retournée par courrier.

3.3 Animaux

Les chiens (exceptés ceux de 1ère et 2e catégorie) et chats sont autorisés dans le camping, mais ne sont pas admis à l'intérieur des locations ni sur les emplacements correspondants (sauf Mobil-Home Espace).

Les chiens devront être tenus en laisse et ne seront jamais laissés seuls. Un certificat de vaccination à jour est à présenter à l'arrivée.

3.4 Règlement intérieur

Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur, déposé à la préfecture et affiché à notre réception.

La circulation dans le camping est strictement limitée à 10 km/h et est interdite entre 22h30 et 7h00.

Par mesure de sécurité, tout visiteur ne résidant pas au camping doit se déclarer à l'accueil avant d'être autorisé à entrer dans le camping (le visiteur devra s'acquitter d'une redevance). Il sera alors sous la responsabilité du campeur qui le reçoit (accès piscine interdit / sortie avant 18 heures).

Il est rappelé que les mineurs sont sous la surveillance de leurs parents ascendants ou de leurs tuteurs légaux.

Sécurité électrique : les barbecues et planchas électriques ne sont pas autorisés.

Article 4 - Responsabilité

Une couverture par une assurance en responsabilité civile est obligatoire lors de votre séjour.

Le Camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur-caravanier qui seraient de son propre fait.

Toutes les photos et les textes utilisés dans les brochures ou sur les sites internet sont non contractuels. Ils n'ont qu'un caractère informatif.

Article 5 - Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal de grande instance ou du tribunal de commerce de Bordeaux. Médiation de la consommation : renseignements auprès du gestionnaire du camping.